

**Régime de retraite de
l'Université de Montréal**

**États financiers
au 31 décembre 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Situation financière	5
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	6
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite	7
Notes complémentaires	8 - 31

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du comité de retraite de
Régime de retraite de l'Université de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université de Montréal (ci-après « le Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2021 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction du Régime est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du Régime qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'Université de Montréal a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 20 mai 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Situation financière

au 31 décembre 2021
(en milliers de dollars)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 3)		
Titres du marché monétaire	133 462	198 382
Actions	1 347 200	1 464 376
Obligations et autres titres de dette	1 565 661	1 400 688
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	<u>2 042 873</u>	<u>1 664 302</u>
	5 089 196	4 727 748
Cotisations à recevoir		
Participants	6 089	5 510
Promoteur	6 968	6 720
Transferts		227
Intérêts et dividendes à recevoir	9 013	8 180
Sommes à recevoir découlant de la cession de placements	14 898	10 204
Plus-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 4)	14 082	25 865
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension (note 5)	7 696	9 013
Autres	1 328	1 297
Trésorerie	<u>40 081</u>	<u>43 317</u>
	5 189 351	4 838 081
Passif		
Sommes à payer découlant de l'acquisition de placements	15 984	10 186
Moins-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 4)	9 540	8 729
Autres créditeurs (note 6)	<u>7 522</u>	<u>5 659</u>
	33 046	24 574
Actif net disponible pour le service des prestations	5 156 305	4 813 507
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (note 7)	4 280 465	4 147 106
EXCÉDENT	875 840	666 401

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Président

Secrétaire

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>4 813 507</u>	<u>4 436 839</u>
Augmentation		
Revenus de placements (note 8)	90 582	104 246
Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes	<u>356 521</u>	<u>374 575</u>
	447 103	478 821
Cotisations (note 14)		
Participants		
Exercice et stabilisation	47 509	43 792
Équilibre, droits résiduels et marge de prudence	1 715	3 550
Services passés	403	542
Promoteur		
Exercice et stabilisation	57 777	53 022
Équilibre, droits résiduels et marge de prudence	1 344	3 617
Transferts	<u>3 558</u>	<u>3 870</u>
	<u>559 409</u>	<u>587 214</u>
Diminution		
Prestations versées (note 10)	190 139	185 211
Remboursements et transferts (note 11)	10 899	10 309
Frais d'administration et de gestion des placements (note 12)	<u>15 573</u>	<u>15 026</u>
	<u>216 611</u>	<u>210 546</u>
Augmentation nette	342 798	376 668
Solde à la fin	<u><u>5 156 305</u></u>	<u><u>4 813 507</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>4 147 106</u>	<u>4 106 554</u>
Augmentation		
Cotisations des participants au programme de rachat des services passés	403	542
Ententes de transfert	3 558	3 870
Intérêts cumulés sur les prestations	223 559	216 677
Prestations constituées	104 804	100 534
Provision pour reliquats futurs	2 073	
	<u>334 397</u>	<u>321 623</u>
Diminution		
Modifications des hypothèses actuarielles (note 7)		82 159
Prestations versées (note 10)	190 139	185 211
Remboursements et transferts (note 11)	10 899	10 309
Gains actuariels		3 392
	<u>201 038</u>	<u>281 071</u>
Augmentation nette	<u>133 359</u>	<u>40 552</u>
Solde à la fin (a)	<u><u>4 280 465</u></u>	<u><u>4 147 106</u></u>

(a) Pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020, les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies selon les hypothèses définies par l'actuaire du Régime au 31 décembre 2019. L'ensemble des hypothèses est révisé au moins tous les trois ans en accord avec les exigences de Retraite Québec, lors de l'évaluation actuarielle complète du Régime.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

La description du Régime de retraite de l'Université de Montréal (ci-après « le Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au Règlement du Régime.

Généralités

L'Université de Montréal (ci-après « le promoteur ») offre à l'ensemble de ses salariés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par le promoteur et les participants. Le Régime est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), sous le numéro 21954, et auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Financement du Régime

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), le promoteur et les participants doivent cotiser au Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle effectuée au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2019.

Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service créditées, multiplié par 2 % du salaire moyen des trois meilleures années de service. Pour les crédits de rente accumulés à compter du 1^{er} janvier 2013, le salaire annuel moyen est évalué avec les cinq meilleures années de service. Toutefois, le salaire moyen des trois meilleures années de service est maintenu si celui-ci est inférieur à 150 % de la moyenne, sur trois ans, du maximum des gains admissibles (MGA). Ces prestations sont réduites de 1/35^e de la rente payable par le Régime de rentes du Québec par année de service décomptée (maximum : 35 années). Cependant, les prestations sont limitées à la rente maximale permise par les règles de l'Agence du revenu du Canada.

Le service décompté est la somme de ce qui suit :

- Les années de service créditées entre le 1^{er} janvier 1966 et le 31 décembre 1989, mais à raison d'une année de service décomptée pour chaque période de deux années de service créditées;
- Les années de service créditées à compter du 1^{er} janvier 1990.

Pour un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 60 ans, les prestations de retraite seront réduites.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestation de transition

Un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 65 ans reçoit, jusqu'à l'âge où il est admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse, une prestation de transition dont le montant est équivalent à la rente payable de la Sécurité de la vieillesse. Cette prestation est réduite pour un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 60 ans s'il a moins de 30 années de service ou s'il a cumulé moins de cinq années de service créditées. La prestation est aussi réduite, dans certains cas, pour tenir compte des limites de la rente maximale.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la prestation de transition s'accumule sur 30 années de service continu et est réduite pour un participant qui prendra sa retraite avant 60 ans.

Prestations aux survivants et remboursements en cas de décès

Lors du décès d'un retraité qui avait un conjoint lors de la prise de retraite, des prestations au survivant sont versées au conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, au bénéficiaire désigné. Ces prestations sont équivalentes aux soldes des 60 premiers versements mensuels de prestations qu'aurait reçus le retraité. Par la suite, le conjoint admissible reçoit, sa vie durant, 60 % de la rente, incluant toute indexation appliquée à la rente du retraité.

Lorsque le participant retraité n'avait pas de conjoint lors de la prise de retraite et décède avant que le solde des 120 premiers versements mensuels ne lui ait été versé, ses ayants droit reçoivent la valeur actuelle du solde des 120 premiers versements.

Pour les crédits de rente accumulés à compter du 1^{er} janvier 2013, que le participant retraité ait un conjoint ou non, la prestation de décès est celle qui était prévue pour les participants sans conjoint avant le 1^{er} janvier 2013, soit une rente dont les 120 premiers versements sont garantis.

Remboursements de cotisations ou rente différée

Lors de son départ, le participant a droit à une rente différée payable à compter de la date facultative de sa retraite. Par contre, si la valeur actuarielle des prestations créditées au départ du participant est inférieure à 20 % du maximum des gains admissibles, en vertu de Retraite Québec, le participant reçoit le remboursement de cette valeur.

Transferts

Tout participant non actif, âgé de moins de 55 ans, qui a acquis le droit à une rente différée peut demander le transfert de la valeur actuarielle de cette rente :

- au régime de retraite de son nouvel employeur; ou
- à un compte de retraite immobilisé; ou
- à une compagnie d'assurances pour acheter une rente viagère; ou
- à un fonds de revenu viager.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le transfert des droits à l'extérieur du Régime est effectué en fonction du degré de solvabilité lorsque le participant a la possibilité de maintenir ses droits dans le Régime.

Indexations

Les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2006 et couramment versées aux retraités ainsi que les prestations créditées aux ex-participants qui ont conservé le droit à une rente différée ont été indexées à 100 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les prestations acquises depuis le 1^{er} janvier 2006 sont sujettes à une indexation de 75 % de l'indice des prix à la consommation.

Allocation de l'excédent d'actifs en cours de régime

Tout excédent mis en évidence par une évaluation actuarielle doit servir d'abord à maintenir une réserve de 8 % du passif actuariel (le passif étant évalué sur base de continuité avec un taux d'actualisation sans marge implicite). Après constitution de cette marge, l'excédent servira à accorder une indexation ponctuelle des rentes versées et différées jusqu'à concurrence de 100 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). Si un excédent d'actif est toujours disponible, il servira à augmenter le taux d'indexation automatique des rentes (pour les participants actifs et non actifs) jusqu'à concurrence de 100 % de l'augmentation l'IPC :

- En bonifiant d'un même pourcentage les crédits de rente non encore pleinement indexés;
 - En commençant par les années où le taux d'indexation automatique est le plus près de 75 %.
- Le taux d'augmentation automatique doit être au moins égal à 3 % pour une période donnée.

Par la suite, si un excédent d'actif est toujours disponible, une réserve sera créée pour l'amélioration future à l'indexation automatique des rentes pour les 30 prochaines années suivant l'évaluation actuarielle. Toute autre distribution d'excédent d'actif subséquente devra faire l'objet d'une modification au Règlement du Régime.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Impôts sur le revenu

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours moyen de la période. Les gains et les pertes de change sur les placements et les passifs connexes sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes.

Placements et passifs connexes

Les placements et les passifs connexes se composent des placements, de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés et de la plus-value non réalisée sur les titres mis en pension, et sont présentés à l'état de la situation financière.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les instruments financiers du Régime comptabilisés à la juste valeur à la date de fin d'exercice se composent uniquement des placements et des passifs connexes. Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les placements sur le marché monétaire sont constitués de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de billets à escompte dont les échéances varient de un à douze mois. La juste valeur de ces titres est évaluée en fonction du taux du marché;
- La juste valeur des placements en actions inscrites à la Bourse est établie selon le cours à la clôture des marchés boursiers. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie selon des méthodes d'évaluation couramment employées tenant compte de données observées sur les marchés;

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- La juste valeur des obligations et autres titres de dette des obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat est déterminée par la moyenne des cours de courtiers lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, la juste valeur de ces titres est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux de rendement reflétant les conditions des marchés obligataires ou sur la base de titres comparables;
- La juste valeur des parts de fonds communs de placement en titres du marché monétaire, en actions et en obligations est déterminée à partir des valeurs transmises par les fiduciaires des fonds des gestionnaires de portefeuille au gardien de valeurs. La juste valeur des investissements dans les fonds de fonds de couverture est déterminée par l'administrateur externe de chaque fonds. La juste valeur des autres investissements est établie au moyen de techniques d'évaluation appropriées. Cette juste valeur est déterminée, lorsque le titre est coté en Bourse, par le marché ou par les gestionnaires des fonds. Les techniques d'évaluation des gestionnaires des fonds sont basées, par exemple, sur des multiples des bénéficiaires, sur la valeur des dernières rondes de financement ou encore sur le coût;
- La juste valeur des contrats de change est établie en fonction du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. La juste valeur des contrats à terme cotés en Bourse est établie par le marché.

Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations et à partir des hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019. Le comité de retraite juge que ces hypothèses sont toujours adéquates dans le cadre de l'extrapolation des obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2021. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de préparation des états financiers correspond à l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation, laquelle est préparée selon la dernière évaluation actuarielle disponible et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice.

Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le Régime. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution, sauf s'ils sont connus avant leur distribution, auquel cas ils sont constatés au moment où ils sont acquis.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des espèces. Il conserve les risques et avantages liés à ces titres, qui demeurent comptabilisés à l'état de la situation financière. Quant aux garanties reçues, elles ne sont pas comptabilisées à l'état de la situation financière.

Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Revenus de placements.

Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

Montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité

Les montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsqu'ils ont été établis par les actuaires des parties concernées et lorsque des demandes de transfert sont signées par les employés.

Montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants

Le passif découlant des montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants est comptabilisé lorsque des demandes de remboursement sont signées par les participants et, dans le cas du décès de participants, lorsque aucune rente n'est payable à leur conjoint.

3 - PLACEMENTS

Sommaire

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Titres du marché monétaire	133 462	198 382
Actions	1 347 200	1 464 376
Obligations et autres titres de dette	1 565 661	1 400 688
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	<u>2 042 872</u>	<u>1 664 302</u>
	<u>5 089 195</u>	<u>4 727 748</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

Titres du marché monétaire

La concentration de placements en titres du marché monétaire n'est pas présentée en raison de l'échéance rapprochée de ceux-ci.

Actions

Les concentrations des placements en actions par secteur d'activité et par secteur géographique se détaillent comme suit :

Concentration par secteur d'activité

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
Finances	235 793	17,50	243 282	16,61
Industrie	206 004	15,29	205 319	14,02
Technologies de l'information	199 616	14,82	256 046	17,48
Consommation discrétionnaire	192 189	14,27	216 045	14,75
Santé	131 380	9,75	136 601	9,33
Matériaux	114 885	8,53	123 548	8,44
Biens de consommation de base	72 599	5,39	65 414	4,47
Énergie	72 535	5,38	77 436	5,29
Télécommunications	70 648	5,24	81 248	5,55
Immobilier	31 254	2,32	37 612	2,57
Services publics	20 017	1,49	21 411	1,46
Non ventilés	280	0,02	414	0,03
	1 347 200	100,00	1 464 376	100,00

Concentration par secteur géographique

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
Canada	595 651	44,21	650 249	44,40
Pays développés (excluant États-Unis et Canada)	492 625	36,57	503 638	34,39
Pays émergents	134 570	9,99	179 349	12,25
États-Unis	124 354	9,23	131 140	8,96
	1 347 200	100,00	1 464 376	100,00

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

Obligations et autres titres de dette

Concentration des placements en obligations et autres titres de dette

	2021				
	Échéance			Total	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
\$	\$	\$	\$	%	
À rendement réel		32 713	225 523	258 236	16,49
Fédérales	18 281	73 417	138 986	230 684	14,73
Provinciales et garanties		20 481	619 553	640 034	40,88
Sociétés		21 822	414 885	436 707	27,90
	<u>18 281</u>	<u>148 433</u>	<u>1 398 947</u>	<u>1 565 661</u>	<u>100,00</u>
	2020				
	Échéance			Total	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
	\$	\$	\$	\$	%
À rendement réel	1 269		241 163	242 432	17,31
Fédérales	35 756	36 485	47 297	119 538	8,53
Provinciales et garanties		17 628	576 031	593 659	42,38
Sociétés	4 159	16 677	424 223	445 059	31,78
	<u>41 184</u>	<u>70 790</u>	<u>1 288 714</u>	<u>1 400 688</u>	<u>100,00</u>

Rendement à échéance

	2021			
	Échéance			Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	%	%	%	%
À rendement réel		<u>(0,91)</u>	<u>(0,19)</u>	<u>(0,28)</u>
Fédérales	0,24	1,11	1,54	1,30
Provinciales et garanties		1,92	2,45	2,43
Sociétés		1,68	3,42	3,34
Moyenne pondérée	<u>0,24</u>	<u>1,36</u>	<u>2,69</u>	<u>2,54</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

	Échéance			2020
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	%	%	%	%
À rendement réel	(1,01)		(0,42)	(0,43)
Fédérales	0,17	0,26	1,17	0,59
Provinciales et garanties		0,49	1,92	1,88
Sociétés	0,84	0,92	3,02	2,92
Moyenne pondérée	0,24	0,47	2,33	2,15

Parts de fonds communs de placement et autres investissements

L'information obtenue du gardien de valeurs ne permet pas de fournir le détail par secteur d'activité des placements en parts de fonds communs de placement, mais seulement par secteur géographique et par catégorie d'actifs.

Par secteur géographique

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
États-Unis	1 435 809	70,28	1 130 331	67,92
Pays développés (excluant États-Unis et Canada) et émergents	347 878	17,03	320 451	19,25
Canada	259 186	12,69	213 520	12,83
	2 042 873	100,00	1 664 302	100,00

Par catégorie d'actifs

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
Titres du marché monétaire	112 832	5,52	68 601	4,12
Actions	416 700	20,39	279 803	16,81
Autres				
Placements immobiliers	424 437	20,77	362 680	21,79
Placements privés	306 191	14,99	247 051	14,84
Placements en infrastructures	288 581	14,13	244 484	14,69
Fonds et fonds de fonds de couverture	245 741	12,03	231 499	13,91
Obligations de pays émergents	248 391	12,17	230 184	13,84
	2 042 873	100,00	1 664 302	100,00

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données observables directement ou indirectement (autres que les cours visés au niveau 1);
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un placement est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux d'évaluation ne constituent pas une indication du risque associé aux titres (note 13).

Le tableau suivant présente les placements évalués à la juste valeur sur une base récurrente classés selon la hiérarchie des évaluations décrite ci-dessus :

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire		133 462		133 462
Actions	1 347 200			1 347 200
Obligations et autres titres de dette		1 554 835	10 826	1 565 661
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire	112 832			112 832
Actions	401 671	15 029		416 700
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		245 741		245 741
Placements immobiliers		30 295	394 142	424 437
Placements privés			306 191	306 191
Placements en infrastructures			288 581	288 581
Obligations de pays émergents		248 391		248 391

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		1 268		1 268
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	12 814			12 814
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension		7 696		7 696
	<u>1 874 517</u>	<u>2 236 717</u>	<u>999 740</u>	<u>5 110 974</u>
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		6 295		6 295
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	3 245			3 245
	<u>3 245</u>	<u>6 295</u>		<u>9 540</u>
	<u>1 871 272</u>	<u>2 230 422</u>	<u>999 740</u>	<u>5 101 434</u>
				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire		198 382		198 382
Actions	1 464 376			1 464 376
Obligations et autres titres de dette		1 392 385	8 303	1 400 688
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire		68 601		68 601
Actions	263 389	16 414		279 803
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		231 499		231 499
Placements immobiliers		23 914	338 766	362 680
Placements privés			247 051	247 051
Placements en infrastructures			244 484	244 484
Obligations de pays émergents		230 184		230 184

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		18 533		18 533
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	7 332			7 332
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension		9 013		9 013
	<u>1 735 097</u>	<u>2 188 925</u>	<u>838 604</u>	<u>4 762 626</u>
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		6 798		6 798
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	1 931			1 931
	<u>1 931</u>	<u>6 798</u>		<u>8 729</u>
	<u><u>1 733 166</u></u>	<u><u>2 182 127</u></u>	<u><u>838 604</u></u>	<u><u>4 753 897</u></u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2021 \$	Total des gains (pertes) et (distributions en capital) (a) \$	Achats \$	Juste valeur au 31 décembre 2021 \$
Placements				
Obligations et autres titres de dette (b)	8 303	(647)	3 170	10 826
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Placements immobiliers	338 766	40 276	15 100	394 142
Placements privés	247 051	6 167	52 973	306 191
Placements en infrastructures	244 484	16 077	28 020	288 581
	838 604	61 873	99 263	999 740
	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2020 \$	Total des gains (pertes) et (distributions en capital) (a) \$	Achats \$	Juste valeur au 31 décembre 2020 \$
Placements				
Obligations et autres titres de dette (b)		478	7 825	8 303
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Placements immobiliers	323 852	(1 655)	16 569	338 766
Placements privés	187 133	18 777	41 141	247 051
Placements en infrastructures	233 893	(6 458)	17 049	244 484
	744 878	11 142	82 584	838 604

(a) Le total des gains (pertes) et (distributions en capital) est compris dans le poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

(b) Un titre de dette a été déplacé du niveau 2 au niveau 3 car sa source de prix est non observable.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

4 - PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés se compose de contrats de change et de contrats à terme. La plus-value (moins-value) des instruments financiers dérivés se détaille comme suit :

	Montant			2021
	notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	Plus-value (moins-value) non réalisée nette
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	609 626	1 268	(6 295)	(5 027)
Contrats à terme	620 947	12 814	(3 245)	9 569
		14 082	(9 540)	4 542
				2020
	Montant notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	Plus-value non réalisée nette
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	849 946	18 533	(6 798)	11 735
Contrats à terme	512 358	7 332	(1 931)	5 401
		25 865	(8 729)	17 136

Tous les contrats de change et tous les contrats à terme en portefeuille au 31 décembre 2021 ont une échéance de moins de trois mois.

5 - PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR LES TITRES MIS EN PENSION

Le Régime peut gérer le risque de taux d'intérêt et/ou tenter de bonifier le rendement par l'utilisation de stratégies en superposition. Le Régime finance l'achat d'obligations au moyen de transactions de mise en pension. Ces transactions de mise en pension consistent à vendre des obligations et à les racheter à une date et à un prix fixés à l'avance.

	2021			2020
	Juste valeur	Coût	Plus-value non réalisée	Plus-value non réalisée
	\$	\$	\$	\$
Titres mis en pension	209 876	202 180	7 696	9 013

Tous les titres mis en pension au 31 décembre 2021 sont assortis d'une convention de rachat dont l'échéance est inférieure à trois mois.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

6 - AUTRES CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance pour le paiement de reliquats	2 209	944
Frais de gestion des placements et de garde de valeurs à payer	4 044	3 297
Prestations à payer	538	632
Autres frais d'administration à payer	731	786
	<u>7 522</u>	<u>5 659</u>

7 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite ont été calculées à partir de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation établie le 31 décembre 2019 pour 2020 et 2021 par Solutions Mieux-être LifeWorks.

Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les principales hypothèses économiques utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	%	%
Taux d'actualisation	2020 et suivantes 5,45	2020 et suivantes 5,45
Taux d'augmentation des salaires (a)	2020, 2021 et 2022 2,00	2020, 2021 et 2022 2,00
	2023 et suivantes 2,50	2023 et suivantes 2,50
Hausse du MGA (b)	2020 et suivantes 2,50	2020 et suivantes 2,50
Taux d'inflation	2020 et suivantes 2,00	2020 et suivantes 2,00

(a) Une échelle salariale est appliquée pour « mérite et promotion » des participants. Cette échelle varie selon la fonction et l'âge du participant.

(b) Maximum des gains admissibles aux fins de Retraite Québec.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

7 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Les données et hypothèses démographiques et économiques sont fondées sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les principales hypothèses démographiques, ayant trait notamment à la mortalité, à l'âge de la retraite prévu et à la cessation d'emploi, sont les suivantes :

	Exercice 2021 – espérance de vie (années) au 31 décembre 2019		Exercice 2020 – espérance de vie (années) au 31 décembre 2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mortalité (participant atteignant l'âge de 60 ans)	28,8	30,6	28,8	30,6

Retraite présumée selon une table de taux de retraite basée sur la fonction, l'âge et le service

Les âges moyens projetés de prise de retraite sont les suivants :

	2021	2020
Personnel de soutien	59,7	59,7
Cadres et professionnels	60,9	60,9
Professeurs	64,2	64,2
Chargés de cours	63,8	63,8
Autres	62,9	62,9

	2021		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pourcentage des participants avec survivants admissibles au moment de la retraite	85 %	70 %	85 %	70 %

	2021		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Différence d'âge entre les conjoints	conjoint 4 ans plus jeune	conjoint 2 ans plus vieux	conjoint 4 ans plus jeune	conjoint 2 ans plus vieux

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

8 - REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Revenus par catégorie d'actifs		
Titres du marché monétaire		
Intérêts	(25)	340
Revenu tiré de prêts de titres	1	1
Actions		
Dividendes	29 097	29 102
Revenu tiré de prêts de titres	76	135
Obligations et autres titres de dette		
Intérêts	41 675	41 850
Revenu tiré de prêts de titres	116	432
Parts de fonds communs de placement et autres investissements		
Participation au revenu net et à la distribution	<u>20 844</u>	<u>33 137</u>
	<u>91 784</u>	<u>104 997</u>
Frais de transaction	<u>1 202</u>	<u>751</u>
	<u>90 582</u>	<u>104 246</u>

9 - PRÊTS DE TITRES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres		
Titres du marché monétaire	2 625	
Actions	50 222	89 276
Obligations et autres titres de dette	<u>409 261</u>	<u>350 774</u>
	<u>462 108</u>	<u>440 050</u>
Juste valeur des garanties reçues relativement aux actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres	<u>472 067</u>	<u>450 952</u>

10 - PRESTATIONS VERSÉES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Prestations de retraite	173 043	169 089
Prestations aux survivants	<u>17 096</u>	<u>16 122</u>
	<u>190 139</u>	<u>185 211</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

11 - REMBOURSEMENTS ET TRANSFERTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Prestations afférentes à des reliquats	2 073	
Prestations de cessation d'emploi	7 024	8 439
Transferts	1 245	1 203
Autres prestations	557	667
	<u>10 899</u>	<u>10 309</u>

12 - FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Frais de gestion des placements	12 111	11 314
Honoraires de l'actuaire	788	1 117
Honoraires du gardien de valeurs	600	571
Honoraires de l'auditeur	59	41
Autres frais d'administration	2 015	1 983
	<u>15 573</u>	<u>15 026</u>

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Régime est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités d'investissement et de ses opérations.

La politique de placement du Régime prévoit une diversification des risques financiers au moyen d'une diversité de placements, à savoir les titres du marché monétaire, les actions, les obligations et autres titre de dette, les parts de fonds communs de placement et autres investissements, les instruments financiers dérivés, les titres mis en pension et la trésorerie. Pour chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les principaux risques financiers auxquels le Régime est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de marché

– Risque de change :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime est exposé au risque de change en raison des placements, de la trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir découlant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements libellés en devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur de ces actifs et passifs. Certains placements pourraient exposer le Régime à un risque de change différent de celui associé à la devise dans laquelle ils sont libellés. Les actifs et les passifs libellés en devises et excédant 0,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime se détaillent comme suit :

	2021		2020	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
	\$	\$	\$	\$
Dollars américains	1 957 684	1 779	1 646 628	1 795
Euros	179 697		162 170	79
Yens	100 380		138 145	
Livres sterling	78 313		56 647	
Dollars hongkongais	33 400		69 189	
Francs suisses	22 650		22 275	
Couronnes danoises	16 061		16 858	
Wons coréens	14 736		16 855	
Couronnes norvégiennes	9 570			
Couronnes suédoises	6 694			
Dollars singapouriens	4 961		5 115	
Dollars australiens			21 801	
	2 424 146	1 779	2 155 683	1 874

Le Régime peut conclure, sans toutefois appliquer la comptabilité de couverture, des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel il est exposé, en vertu desquels il est tenu de vendre et d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Le tableau de la note 4 présente les engagements sur contrats de change et contrats à terme existants au 31 décembre 2021.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % (5 % au 31 décembre 2020) par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 121,1 M\$ (107,7 M\$ au 31 décembre 2020), et ce, sans égard aux contrats de change et aux contrats à terme présentés à la note 4. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important;

– Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres du marché monétaire et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 décembre 2020), la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille obligataire (obligations et autres titres de dette, obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat et contrats à terme sur indice obligataire) aurait diminué ou augmenté d'environ 13,6 % (14,4 % au 31 décembre 2020), soit d'environ 272,6 M\$ (263,8 M\$ au 31 décembre 2020) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Les placements en titres du marché monétaire représentent 2,6 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2021 (4,1 % au 31 décembre 2020) et ils sont peu touchés par les variations des taux d'intérêt compte tenu de leur échéance rapprochée.

Le Régime peut utiliser des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt;

– Autre risque de prix :

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des variations des cours des marchés, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2021, si les cours des bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 % (10 % au 31 décembre 2020), toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille d'actions (actions, fonds d'actions et contrats à terme sur indices boursiers) aurait augmenté ou diminué d'environ 189 M\$ (196 M\$ au 31 décembre 2020) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important. Certaines parts de fonds communs de placement et certains autres investissements exposent également indirectement le Régime à l'autre risque de prix.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Régime. La valeur comptable des actifs financiers, exception faite des actions et des parts de fonds communs de placement et autres investissements, représente l'exposition directe maximale du Régime au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à ces actifs financiers, exception faite des obligations et autres titres de dette, est considéré comme négligeable.

Les titres du marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage d'obligations de pays émergents et d'obligations de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

La politique de placement du Régime prévoit qu'un minimum de 80 % des placements en obligations d'ex-pays émergents soit effectué dans des entités ayant une cote de crédit supérieure ou égale à BBB.

Risque de liquidité

La liquidité s'entend de la capacité du Régime de respecter ses engagements financiers sans enregistrer des pertes considérables. Ainsi, le risque de liquidité découle des difficultés ou de l'incapacité du Régime à honorer ses engagements en temps opportun et à des coûts raisonnables.

Le Régime investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Au 31 décembre 2021, 24,2 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (22,2 % au 31 décembre 2020) pouvait être considéré comme étant peu liquide (placements immobiliers, fonds et fonds de fonds de couverture, placements privés, placements en infrastructures et autres titres de dette) et, en supposant des conditions de marché normales, 75,8 % de cet actif (77,9 % en 2020) pouvait être considéré comme liquide, soit 3,9 G\$ (3,7 G\$ en 2020). Cette somme couvre largement les obligations courantes du Régime.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le principal engagement financier du Régime. Les passifs inclus dans l'actif net disponible pour le service des prestations ont une échéance de moins de trois mois.

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 13), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec) qui exige qu'un régime de retraite dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer les situations de capitalisation et de solvabilité du régime de retraite au moins tous les trois ans.

Le Régime pourrait être appelé à prendre des mesures pour combler les déficits de capitalisation, le cas échéant, en exigeant que le promoteur et les participants versent des cotisations d'équilibre.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2019 et a été déposée auprès de Retraite Québec en décembre 2020. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2022 et sera déposée au plus tard le 30 septembre 2023.

À compter du 1^{er} janvier 2018, étant donné l'adoption de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire (« Loi RRSU »), la cotisation d'exercice est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants actifs et de 55 % pour le promoteur, tandis que les cotisations d'équilibre sont partagées à part égales. De plus, une cotisation de stabilisation de 10 % des cotisations d'exercice est versée au Régime et est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants et de 55 % pour le promoteur.

Le coût total du Régime en date de la dernière évaluation actuarielle est de 20,7 % et le partage entre les participants actifs et le promoteur reflète une suspension des cotisations du promoteur au cours des années 1998 à 2002 (inclusivement).

Ces suspensions de cotisations du promoteur (une suspension totale pour les années 1998 à 2000 et une suspension partielle pour 2001 et 2002) ont été possibles en échange d'une hausse de cotisations futures. Ainsi, le promoteur continuera de verser des cotisations supérieures à celles des participants jusqu'à ce que les cotisations excédentaires correspondent, en valeur, auxdites suspensions. Une fois le remboursement complété, le partage de ces cotisations devra être convenu de nouveau.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Les cotisations des participants actifs versées en 2021 sont demeurées au même niveau qu'en 2020 et correspondent à 8,55 % de leur salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles de Retraite Québec plus 11,05 % du salaire en excédent (soit, en moyenne, 9,46 % des salaires en 2021 et 9,47 % en 2020). Aux fins de la détermination des cotisations des participants, le salaire est limité au salaire générant la cotisation maximale en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, soit 204 226 \$ en 2021 et 194 828 \$ en 2020.

La cotisation du promoteur correspond à 11,43 % des salaires pour les années 2020 et 2021. Aux fins de la détermination de la cotisation du promoteur, le salaire est limité au salaire générant le crédit de rente maximal en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, soit 181 552 \$ en 2021 et 172 987 \$ en 2020.

Les cotisations de 2021 incluent une cotisation d'équilibre et une marge de prudence de 0,19 % des salaires et une cotisation de stabilisation de 1,85 % des salaires. Les cotisations de 2020 incluent une cotisation d'équilibre et une marge de prudence de 1,44 % des salaires et une cotisation de stabilisation de 1,77 % des salaires.

	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2021			
Cotisation d'exercice	8,30	10,15	18,45
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,13	0,06	0,19
Cotisation de stabilisation	0,83	1,02	1,85
Cotisation pour droits résiduels	0,20	0,20	0,40
Cotisations totales	<u>9,46</u>	<u>11,43</u>	<u>20,89</u>
	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2020			
Cotisation d'exercice	7,96	9,73	17,69
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,71	0,73	1,44
Cotisation de stabilisation	0,80	0,97	1,77
Cotisations totales	<u>9,47</u>	<u>11,43</u>	<u>20,9</u>

Au 31 décembre 2019, à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle auprès de Retraite Québec, le Régime avait un déficit actuariel de 10,9 M\$ selon l'approche de capitalisation et un déficit actuariel de 1 161 M\$ selon l'approche de solvabilité. La valeur actuarielle des actifs du Régime a été établie à 4 436,8 M\$, alors que la valeur actuarielle des passifs du Régime (soit les obligations au titre des prestations de retraite) a été établie à 4 021 M\$ selon l'approche de capitalisation. Au 31 décembre 2019, la valeur de la réserve s'élève à 426,8 M\$ selon l'approche de capitalisation. Aucune cotisation d'équilibre n'est requise à compter du 1^{er} janvier 2020.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Les soldes de 4 280,5 M\$ au 31 décembre 2021 et de 4 147,1 M\$ au 31 décembre 2020 présentés à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite sont obtenus à partir d'une projection des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019. La valeur actuarielle des actifs du Régime servant à déterminer la situation financière selon les approches de capitalisation et de solvabilité est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle des passifs du Régime et des cotisations d'exercice selon l'approche de capitalisation est calculée en utilisant la méthode de répartition des prestations. La valeur actuarielle des passifs selon l'approche de solvabilité est calculée en utilisant la méthode du coût des prestations accumulées.

15 - ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans des placements privés, des placements immobiliers et des placements en infrastructures des sommes dont le règlement se fera au cours des prochains exercices, et ce, conformément aux modalités prévues dans les notices d'offres. Au 31 décembre 2021, les engagements d'investissement dans les placements privés, les placements immobiliers et les placements en infrastructures s'élèvent à 401 M\$.

16 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.